



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté portant désignation des membres de la commission de contrôle chargée de la tenue des listes électorales de la commune de PORT-SAINT-LOUIS-DU-RHONE

Le Sous-Préfet d'Istres

VU le Code électoral ;

VU la loi organique n° 2016-1046 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales ;

VU la loi organique n° 2016-1047 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des Français établis hors de France ;

VU la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

VU le décret n° 2018-343 du 9 mai 2018 portant création du traitement automatisé de données à caractère personnel permettant la gestion du répertoire électoral unique ;

VU le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application des lois organiques précitées n° 2016-1046 et 2016-1048 ;

VU le décret n° 2018-450 du 6 juin 2018 modifiant le décret n° 2005-1613 du 22 décembre 2005 relatif aux listes électorales consulaires et au vote des Français établis hors de France pour l'élection du Président de la République ;

VU le décret n° 2018-451 du 6 juin 2018 portant application de la loi organique précitée n° 2016-1047 ;

VU la proposition du Maire de Port-Saint-Louis-du-Rhône en date du 3 novembre 2020 désignant les conseillers municipaux devant siéger à la commission de contrôle de la commune ;

CONSIDERANT qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : la commission de contrôle chargée de la tenue des listes électorales dans la commune de PORT-SAINT-LOUIS-DU-RHONE est composée comme suit :

Conseillers municipaux	NOM	Prénom
Titulaire	CIANFARANI	Aline
Titulaire	PERNICE	Daniel
Titulaire	CASTEJON	Nieves

Conseillers municipaux	NOM	Prénom
Suppléant	BERNARD	Jérôme
Suppléant	TUO	Valérie
Suppléant	MINORETTI	Marc

Conseillers municipaux	NOM	Prénom
Titulaire	SCHROETTER	Régis
Titulaire	RAOUX	Aurore
Suppléant	GHEDJATI	Myriam
Suppléant	GRACH	Aurélié

ARTICLE 2 : L'arrêté préfectoral du 10 janvier 2019 portant désignation des membres de la commission de contrôle chargée de la tenue des listes électorales de la commune de PORT-SAINT-LOUIS-DU-RHONE est abrogé.

ARTICLE 3 : Le Sous-Préfet de l'arrondissement d'Istres et le maire de Port-Saint-Louis-du-Rhône sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Istres, le **21 DEC. 2020**

Le Sous-Préfet d'Istres



Jean-Marc SENATEUR